

créer des conditions économiques plus favorables dans les régions dépourvues, et à combattre en même temps, à l'échelle régionale, les influences inflationnistes qui existent dans les régions canadiennes où la prospérité a atteint trop rapidement un niveau très élevé.

L'amendement prévoit aussi une redistribution des richesses. En parlant au nom de son parti, le député a dit que le gouvernement ne se préoccupe pas de ce problème et qu'il n'a rien fait pour le résoudre. Je me demande où le député a passé les trois dernières années, car, à mon avis, le Parlement a adopté un grand nombre de mesures uniquement destinées à redistribuer les richesses et à étendre notre capacité de production.

J'ignore où était le député au moment où nous avons adopté le régime des pensions du Canada, dont l'objectif visait sans contredit à une redistribution de la richesse, ni au moment où nous avons augmenté les allocations familiales et les avons étendues aux jeunes gens de 17 à 18 ans qui continuaient à fréquenter l'école. Il y a quelques mois à peine, nous avons adopté une loi prévoyant des allocations aux étudiants et aux chômeurs fréquentant une école professionnelle pour y recevoir un complément de formation ou pour y suivre des cours de recyclage. Le gouvernement fédéral s'est procuré en majeure partie les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ce programme en imposant plus lourdement ceux qui avaient les moyens de payer. De cette manière, il fut procédé à une redistribution des revenus dont ont bénéficié les chômeurs. Ils peuvent grâce à cette allocation, fréquenter une école professionnelle. Personne ne contestera que tous les amendements apportés à la loi du logement, prévoyant une participation plus importante du gouvernement fédéral aux programmes de logements à loyers modiques, de renouvellement urbain et d'élimination des taudis, ont pour but une redistribution de la richesse. Je ne crois donc pas que ni le gouvernement ni le Parlement ne sont inconscients du problème du logement tel qu'il existe, au Canada et qu'a évoqué le député de Burnaby-Coquitlam.

Il y a quelque temps, le gouvernement a formulé une politique qu'il est convenu d'appeler la guerre à la pauvreté, dont le secrétariat se trouve au bureau du Conseil privé. Il s'agit d'un programme visant la mobilité de la main-d'œuvre, le logement, la formation et l'aide, et il est destiné à réduire la pauvreté au Canada. Il n'a sûrement pas été élaboré pour d'autres fins que la redistribution équitable des ressources au Canada et la possibilité de donner aux citoyens qui vivent au bas de l'échelle des revenus la chance d'améliorer leur vie économique.

[M. Basford.]

• (5.50 p.m.)

Le député a tort de dire que nous avons été tout à fait inconscients de la situation. C'est une déclaration irresponsable venant du chef du Nouveau parti démocratique.

M. Douglas: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député ne pourra trouver dans le compte rendu que j'ai dit que le gouvernement était inconscient du problème. Je pense qu'il l'est peut-être trop. Ce que j'ai dit c'est qu'il avait négligé de s'en occuper comme c'était son devoir. Il en était tout à fait conscient. Je serais prêt à l'excuser s'il n'en était pas conscient, mais c'est parce qu'il l'était qu'il est à blâmer.

M. Basford: Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes très conscients de notre devoir et nous nous en sommes toujours acquittés. Laisser entendre que nous avons manqué à notre devoir, comme le député l'a fait, ne peut signifier que nous en avons été inconscients.

M. Douglas: Je n'accepte pas la prémisse du député.

M. Basford: En juin, nous avons adopté à la Chambre le Régime de pensions du Canada, que certains honorables vis-à-vis ont décrit comme étant la mesure la plus complète que le Canada ait jamais approuvée. Elle visait uniquement à affecter aux économiquement faibles des impôts prélevés par le gouvernement fédéral.

La dernière partie de l'amendement se lit ainsi: «plus particulièrement en vue de l'accroissement du coût de la vie». J'aimerais faire ressortir cette expression, pour établir que nous ne nous réjouissons pas tous de la hausse du coût de la vie que nous avons connue au Canada. Ce problème préoccupe chacun des députés, mais il faudrait le faire ressortir. J'insiste sur ce point surtout à cause d'un témoin qui a comparu devant le comité du crédit à la consommation, le professeur Kragh, de Suède. Il est le directeur de l'Institut national de recherche économique de son pays, qui est censé remplir la même fonction que le Conseil économique du Canada. Il nous a parlé de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation ou du coût de la vie en Suède, et nous avons passé un après-midi fort utile en sa compagnie.

J'aimerais consigner au compte rendu certaines données statistiques publiées par le Fonds monétaire international, soit les données financières internationales pour le mois d'août de cette année, qui montrent le changement du coût de la vie dans 27 pays, dont la